RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ARDEX S 2-K PU Komponente B
Code du produit : 32433, 32434

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Matériaux de construction
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Etanchéités

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
ARDEX Schweiz AG
Limmatstrasse
2
CH-8957 Spreitenbach - Schweiz
T +41 (0) 43 355 19 19 - F +41 (0) 43 355 19 18
info@ardex.ch - www.ardex.ch
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : gabi.staub@ardex.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 4	H332
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Cancérogénicité, catégorie 2	H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	H373

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07 GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : isocyanate de polyméthylènepolyphényle

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405 - Garder sous clef.

Phrases EUH : EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Phrases supplémentaires : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale/internationale/locale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
isocyanate de polyméthylènepolyphényle	(N° CAS) 9016-87-9 (N° Index) 618-498-9	25 – 100	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Placer sous surveillance médicale.

Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En cas de perte de conscience mettre la victime en position de récupération.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Rincer la bouche. Consulter un médecin. Faire boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Irritation sévère des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	:	Irritant pour les voies respiratoires et les muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Dioxyde de carbone (CO_2). Mousse. de la poudre d'extinction.
Agents d'extinction non appropriés	:	eau abondante en jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Vapeurs toxiques. Cyanure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.
Protection en cas d'incendie	:	Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Assurer une ventilation d'air appropriée. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	:	Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	:	Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Procédures d'urgence	:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	:	Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Ramasser mécaniquement le produit. After approx. 1 hour pick up in waste container, do not close (CO_2 development!). Keep moist and leave in a secure place outdoors for several days.
Autres informations	:	Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7. Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Voir rubrique 8.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à une ventilation adéquate.
Mesures d'hygiène	:	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage	:	Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans l'emballage d'origine.
Produits incompatibles	:	Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.
Informations sur le stockage en commun	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit frais à l'écart des acides.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle:

Protection respiratoire non requise dans conditions normales. En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Gants.

Protection des mains:

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	1 (> 10 minutes)	0,1		
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0,5		EN ISO 374
Gants réutilisables	Caoutchouc chloroprène (CR)		≥ 0,5 mm	Consulter le fournisseur/fabricant	
Gants réutilisables	Caoutchouc butyle		≥ 0,5 mm	Consulter le fournisseur/fabricant	
Gants réutilisables	Fluorkautschuk (FKM)		≥ 0,4 mm	Consulter le fournisseur/fabricant	
Gants réutilisables	Chlorure de polyvinyl (PVC)		≥ 0,5 mm	Consulter le fournisseur/fabricant	

Protection oculaire:

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Lunettes de protection recommandées pour le transvasement, Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures	avec protections latérales, Plastique	

Protection de la peau et du corps:

Type	Norme
Chaussures de sécurité, Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation, Vêtements de protection à manches longues	

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant la pulvérisation

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Filtres à gaz	A1	Protection contre les vapeurs	

Autres informations:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever les vêtements souillés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	brun foncé.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	non déterminé
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	5 °C
Point de congélation	:	5 °C
Point d'ébullition	:	non déterminé
Point d'éclair	:	212 °C
Température d'auto-inflammation	:	> 400 °C
Température de décomposition	:	260 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non spécifiquement concerné Non auto-inflammable
Pression de vapeur	:	> 0,0001 hPa (20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	non déterminé
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	:	non déterminé
Masse volumique	:	1,22 g/cm³
Solubilité	:	Peu miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	non déterminé non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en COV	:	0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Une polymérisation peut se produire.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

A température élevée, peut libérer des gaz dangereux. Dioxyde de carbone (CO2).

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. > 30°C. Vapeur d'eau.

10.5. Matières incompatibles

Réaction exothermique. Amines. alcools. CO2-development. Risque d'éclatement.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Une polymérisation peut se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation.

ETA CLP (vapeurs)	19,556 mg/l/4h

isocyanate de polyméthylènepolyphényle (9016-87-9)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg (Rat; Étude de littérature)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Lapin; Étude de littérature)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Provoque une irritation cutanée. pH: non déterminé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Provoque une sévère irritation des yeux. pH: non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	:	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	:	Peut être nocif par inhalation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

isocyanate de polyméthylènepolyphényle (9016-87-9)	
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l (96 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

ARDEX S 2-K PU Komponente B	
Persistance et dégradabilité	Pas d'informations complémentaires disponibles.

isocyanate de polyméthylènepolyphényle (9016-87-9)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau. Hydrolyse dans l'eau. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ARDEX S 2-K PU Komponente B	
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.

isocyanate de polyméthylènepolyphényle (9016-87-9)	
BCF poissons 1	1 (BCF)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

ARDEX S 2-K PU Komponente B	
Ecologie - sol	Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	:	Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Eviter le rejet direct à l'égout. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale/internationale/locale.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	:	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	:	08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 g/l

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour)	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.